



## **CONCOURS 2026-03**

TITRE D'EMPLOI	Moniteurs et aide-moniteurs de camp de jour
STATUT	Saisonnier
SERVICE	Loisirs
ENTRÉE EN POSTE	22 juin au 14 août 2026 : 8 semaines

### **À PROPOS DE LA VILLE DE PRÉVOST**

La Ville de Prévost, au pied des Laurentides, se caractérise par son engagement envers le développement durable. Avec plus de 14 000 habitants, la Ville se démarque par sa forte vitalité et son dynamisme sur le plan résidentiel, commercial et industriel. Le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire favorise l'engagement et la participation des citoyens et organismes par le développement de programmes visant le maintien d'un milieu de vie dynamique et stimulant. La Ville de Prévost souhaite répondre de manière efficace et efficiente aux besoins de sa communauté en développant des milieux animés, variés et répondant aux besoins. Joignez-vous à ce projet mené par une équipe motivée qui vous partagera sa belle énergie.

### **DESCRIPTION SOMMAIRE DU POSTE**

Sous la responsabilité du directeur du service loisirs, culture et vie communautaire, les moniteurs animent les enfants en réalisant des activités adaptées au groupe d'âge dont il ou elle assure l'encadrement, tout en s'assurant de la sécurité et du bien-être des enfants. Nous recherchons des moniteurs et aides-moniteurs qui ont le sens des responsabilités, sont créatifs et dynamiques et qui possèdent un esprit d'équipe.

### **EXIGENCES**

- Formation en cours de niveau secondaire ou post-secondaire (preuve requise) ;
- Avoir de l'expérience en camp de jour ou avec les enfants (un atout) ;
- Être disponible pour suivre les formations requises en juin (Horaire à déterminé) ;
- Être disponible du 22 juin au 14 août 2026 ;
- Animateur et animatrice : avoir 17 ans minimum avant le début du camp de jour ;
- Aide-moniteur et aide-moniteurs : avoir 16 ans minimum avant le début du camp de jour.

### **HORAIRE DE TRAVAIL**

- La semaine de travail est de 39 heures, du lundi au vendredi inclusivement.
- Des journées de vacances seront possibles dans le cadre de cet emploi.

### **CONDITIONS DE TRAVAIL**

Service des ressources humaines

2780, boul. du Curé-Labelle 450 224-8888, poste 6285  
Prévost (Québec) J0R 1T0 emploi@ville.prevost.qc.ca

ville.prevost.qc.ca



- La rémunération offerte est celle déterminée en fonction de la convention collective soit de 19.82 \$ pour un moniteur et de 18.58 \$ pour les aides-moniteurs.

**DATE LIMITE POUR SOUMETTRE VOTRE CANDIDATURE**

Les personnes intéressées à ces postes doivent faire parvenir leur demande d'emploi **au plus tard le 22 février 2026** à [emploi@ville.prevost.qc.ca](mailto:emploi@ville.prevost.qc.ca).